

1953, une grève inattendue secteur public

Au cours du mois d'août 1953, trois semaines de grève quasi généralisée immobilisent la France. En jeu : le recul de l'âge de la retraite des agents des services publics décrété par le gouvernement. Dépassant les clivages syndicaux et malgré les réquisitions, ce conflit social fort de 4 millions de grévistes fera finalement reculer le pouvoir.



Dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 août 1953, les voyageurs du Paris-Toulouse apprennent, à Brive, en Corrèze, que le train n'ira pas plus loin. Mal réveillés, ils errent entre quais et salle d'attente dans l'espoir d'autobus de remplacement. L'hypothèse d'un incident technique n'explique pas les escadrons de gardes républicains qui cernent la gare.

« C'est la grève ! » Venue d'on ne sait où, l'information circule de groupe en groupe. La veille, les principales fédérations de cheminots ont appelé à un arrêt de travail de vingt-quatre heures à partir de minuit. De là à laisser en plan des centaines de passagers... L'action, inhabituelle dans une corporation rodée à toutes les formes de lutte, témoigne de la vigueur d'une protestation que le personnel de la SNCF, roulants en tête, partage avec les fonctionnaires et les agents du secteur public décidés à défendre leurs retraites.

Quelques semaines plus tôt, le 11 juillet, l'Assemblée nationale a accordé au gouvernement, récemment constitué, des « pouvoirs spéciaux », qui l'autorisent à légiférer par décrets-lois – les ordonnances d'aujourd'hui – en matière économique, financière et sociale. Parmi les nombreuses pistes de « redressement » envisagées figure, noir sur blanc, la révision des « règles relatives à l'avancement, à la limite d'âge et à la retraite du personnel des services publics et des entreprises publiques ». L'idée court de longue date au sein des cabinets ministériels, qui, prudents, ont évité jusque-là d'amorcer cette bombe sociale. La dernière tentative remonte à avril 1934. La forte réaction des intéressés – manifestations et grèves, pourtant illégales chez les fonctionnaires –, avait obligé les autorités à reculer.

Dans un secteur public à la traîne du côté des salaires et alors que le plein-emploi – 216 000 chômeurs inscrits au printemps 1953 – relativise les garanties statutaires, les avantages des divers régimes « spéciaux » conservent leurs caractères « pionniers » comparés aux conditions qui prévalent dans le régime général, il s'agit là d'acquis sociaux majeurs. Leur remise en question unilatérale vaut rupture du contrat qui lie l'État à ses agents.

Résolu, le gouvernement mise sur la dispersion consécutive aux congés estivaux – deux semaines à l'époque – pour réaliser son programme sans encombre. À sa tête, Joseph Laniel, déjà député avant la guerre, a voté les pleins pouvoirs à Pétain, puis a rejoint la Résistance et siégé au Conseil national de la Résistance. Homme de droite, chef d'entreprise à l'ancienne, massif et laconique, il incarne plus le monde des notables de province que celui des technocrates modernistes.

« Il y a du lingot dans cet homme-là », note François Mauriac dans son « Bloc-notes » de « l'Express ». En verve et cruel, l'écrivain stigmatise « une dictature à tête de bœuf ». Fort du blanc-seing du Parlement, Laniel exclut une négociation préalable avec des syndicats divisés. Du moins est-il tenu de présenter ses projets de décrets devant le Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP), une instance paritaire de consultation. Pure formalité, pense-t-il, quand il la convoque le 4 août 1953. Pour l'occasion, les fédérations CGT et CFTC appellent à des débrayages. La réunion est reportée in extremis au 7 août, mais les arrêts de travail dépassent les espoirs des militants.

À Bordeaux, les postiers franchissent le pas décisif de la grève illimitée. Dans l'action aux côtés de leurs collègues chrétiens et cégétistes, les syndiqués FO ne se contentent pas d'ignorer les consignes d'abstention de leur fédération. L'un d'eux, à l'origine du vote, reprend à son compte la proposition d'un tract cégétiste distribué aux facteurs dans la matinée du 4 août. La nouvelle de l'initiative bordelaise se répand dans les bureaux de poste et les centres de tri girondins et, de là, gagne le reste du pays. Le 5, la fédération FO des PTT l'adopte, à l'instar de ses homologues CFTC et autonomes.

Parti de la base, le mouvement entraîne bientôt l'ensemble du secteur public. Changeant d'échelle et de nature, il bouscule les clivages syndicaux, même si les confédérations « réformistes » tempèrent les ardeurs unitaires de leurs membres.

Le 7 août, la session du CSFP se déroule sans les syndicats, dont les mots d'ordre de grève se télescopent au gré des organisations, des entreprises et des services publics. À la fin de la journée, on dénombre 2 millions de grévistes. La parution des premiers décrets au « Journal officiel » du 10 août masque un début de rétropédalage sous une rédaction trop absconse pour apaiser les inquiétudes. Les renforts de la RATP, de la santé, des municipaux ou d'Air France, etc., consolident l'ancrage du mouvement. Si la défense des retraites reste son moteur, d'autres revendications émergent. L'alternance de temps forts et de reprises temporaires ménage les forces en dehors des secteurs en pointe, qui, à l'exemple des PTT, de la SNCF, le 11, et d'EDF-GDF, le 12, entrent en grève illimitée.

Le plaisir de se retrouver ensemble nourrit un sentiment d'invincibilité propre à métamorphoser la colère initiale en détermination bon enfant. Sous cet angle également, 1953 ne réédite pas 1947 (1). Instruits par l'expérience, les grévistes ne songent pas à occuper leurs lieux de travail et s'abstiennent de manifestations d'envergure. Aussi entamée que soit l'autorité du pouvoir, en 1953 il n'existe pas d'alternative crédible aux institutions en place.

Sûr de sa légitimité politique, le gouvernement érige la fermeté en ligne de conduite, à plus forte raison face à des fonctionnaires, que Laniel assimile à des « serviteurs de l'État ». « Non à la grève ! » martèle-t-il le 12 août à la radio nationale, au micro de laquelle il intervient à trois reprises.

Le pouvoir montre aussi ses muscles. Des régiments font mouvement vers la capitale, et « Paris Match » du 22 août montre des tanks stationnant aux abords de l'École militaire. Ostensiblement. L'armée prend les commandes des usines électriques, campe dans des centres de tri postal, met ses camions à la disposition des usagers des transports en commun et affecte les appelés au vidage des poubelles, auquel participent également des détenus.

Le gouvernement use, enfin, de ressources judiciaires renforcées à la faveur de la guerre froide franco-française. Ainsi en va-t-il du droit de réquisition. Le 7 août, un premier décret vise les cheminots, un second cible, le 9, les postiers. En quelques jours, des dizaines de milliers d'ordres de réquisition individuelle sont tant bien que mal établis. Ne pas obtempérer expose à des poursuites. Cette fois, cependant, les requis passent outre. Arme à un coup, la mesure implique une exécution immédiate. La fronde scelle le sort des décrets, mais inaugure une phase pénale de masse, qu'émoussent les nombreux vices de forme et les réticences de magistrats. Près de 90 % des délits constatés échapperont aux sanctions.

Du côté de l'opinion, les congés atténuent les désagréments d'un conflit qui, à l'automne, aurait autrement gêné la population privée de trains, bus, de métros, de courrier, de liaisons téléphoniques interurbaines, d'enlèvement des déchets, etc. Parfois jalouxés ou moqués, les fonctionnaires et les agents des services publics n'appartiennent pas moins à l'univers familial des Français, qui conviennent volontiers de l'utilité des facteurs, des cheminots ou des électriciens. À la surprise des premiers jours de grève succède une compréhension teintée de bienveillance. À la mi-août, des signes de lassitude et d'anxiété se font jour, mais se retournent contre les autorités, dont l'intransigeance trouble et agace.

Il faut en finir. L'idée d'une convocation extraordinaire du Parlement, avancée par les socialistes et soutenue par les communistes, bute sur les manœuvres du radical Édouard Herriot, qui préside l'Assemblée. À l'Élysée, le socialiste Vincent Auriol feint de s'interroger : « Laniel est inintelligent ou hypocrite ? Ou trop habile ? Je crois plutôt au premier cas ! » En coulisse, la SFIO et le MRP (Mouvement républicain populaire), qui ont l'oreille, respectivement, de responsables FO et CFTC, aident des émissaires ministériels à renouer les contacts avec les syndicalistes « raisonnables ». Sans la CGT. Le 21 août, à l'aube, un bref communiqué officiel résume les bases du compromis conclu : ouverture de consultations sur l'application des décrets et revalorisation des bas salaires.

Après trois semaines de mobilisation, ces promesses, non consignées dans un accord en bonne et due forme, n'emportent pas la conviction des grévistes. À la base, des militants FO et CFTC se désolidarisent de leurs fédérations, favorables à l'arrêt de la grève. Dans les assemblées générales houleuses, l'accusation de « trahison » emporte la conviction de beaucoup, au-delà des rangs de la CGT. Le gouvernement réalise qu'il doit encore lâcher du lest. Le 25 août, Alain Le Léap et Lucien Molino, deux des principaux responsables cégétistes, incarcérés pour « complot » depuis respectivement dix et cinq mois (2), sortent de prison. Le même jour, les fédérations de la CGT prônent à leur tour « la reprise en bloc du travail ».

Une victoire ? Peu le pensent sur le moment. La désunion ultime et une fin de grève confuse laissent un goût amer et entretiennent un sentiment d'échec. Aucun flux de syndicalisation ne prolonge d'ailleurs les chaudes semaines d'août. L'événement ne se gravera pas dans la mémoire collective des luttes.

Et pourtant... Les décrets contestés ne seront jamais appliqués. En septembre 1953, les autorités accordent une prime spéciale aux agents de l'État, point de départ d'un relèvement des traitements et salaires du secteur public. Après trois ans de blocage, la commission supérieure des conventions collectives se prononce pour une hausse substantielle du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig instauré en 1950) et s'accorde sur le montant du budget type de l'ouvrier célibataire parisien, qui détermine le montant du Smig, augmenté, coup sur coup, de 15 % et 5,6 % en 1954.

« Il faut que ça change ! », « Ça ne peut plus durer ! » clament les grévistes de l'été, à l'unisson des paysans qui, la même année, barrent les routes, et des boutiquiers poujadistes dressés contre les contrôles fiscaux. « Écoutez ces rumeurs qui montent, nous sommes en 1788 ! » prophétise Pierre Mendès France (3).

La révolution attendra, mais la grève rouvre avec fracas le débat sur les conditions d'un rebond de l'économie française engourdie par des années de rigueur. L'année suivante, l'objectif d'« expansion » s'affiche dans les politiques publiques. Les Vingt Glorieuses (4) peuvent commencer. Quant aux régimes spéciaux, pionniers des retraites, des décennies s'écouleront avant qu'un gouvernement ose à nouveau, en 1995, s'y attaquer. Une fois de plus sans succès...

Michel Pigenet est historien, membre du conseil scientifique de l'IHS CGT Confédéral . Il a publié récemment dans le cadre de la collection Repères historiques de l'IHS l'ouvrage : « L'État contre les syndicalistes ? », Editions s Arbre bleu.